



## Le Sylvotrophée : un concours pour valoriser la gestion durable des forêts du Haut-Jura



**Le Parc naturel régional du Haut-Jura est à l'initiative d'une démarche unique en France : le Sylvotrophée, concours forestier destiné à valoriser une sylviculture produisant du bois tout en respectant les écosystèmes et les autres usagers. En 2017, a été organisée la première édition du concours, ouverte aux propriétaires forestiers privés comme publics.**



Depuis sa création, le Parc naturel régional du Haut-Jura promeut un **développement raisonné** des activités économiques du massif, dans le respect des **patrimoines naturel et culturel** qui contribuent à la richesse de son territoire. La forêt constitue sur ce plan une thématique centrale, par la surface qu'elle occupe – **65% du Parc environ** – et ses **multiples vocations** : économique (>2000 emplois), écologique, récréative, sanitaire ...

C'est pourquoi, dans la continuité des Prairies Fleuries, le Parc est à l'initiative d'un concours portant sur les espaces forestiers : le **Sylvotrophée**. Lancé en 2017 dans le cadre du **programme européen LEADER** (et avec l'appui financier de la région Bourgogne-Franche-Comté), ce concours a pour objectifs :

- ☞ **La mise en lumière de forestiers du territoire**, qui mettent en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle, auprès de leur profession comme du grand public
- ☞ La création d'un **lieu d'échanges et de débat entre acteurs du monde sylvicole**

L'édition 2017 fut consacrée à la thématique « **Futaies jardinées du Haut-Jura** ». Les **propriétaires forestiers**, tant publics que privés, ont été invités à candidater en duo avec leur gestionnaire (sauf quand ils gèrent eux-mêmes leur parcelle). Les **conditions** à respecter pour proposer une candidature étaient les suivantes :

- ☞ Posséder des surfaces forestières sur le territoire du programme européen LEADER 2016-2020 (en annexe 1)
- ☞ Proposer une parcelle de 5 à 15ha, exploitée récemment (<5 ans), et gérée selon les principes de la futaie jardinée

Au total, 10 candidatures ont été récoltées pour l'édition 2017 (3 communes et 7 propriétaires privés). 5 ont été retenues pour concourir dès cette année, la logistique ne permettant pas de parcourir davantage de parcelles sur les 2 jours de visites. Qui dit concours dit **jury**, et pour cette occasion, le Parc a réuni des jurés de tous bords – **6 personnalités de la filière forêt-bois, de l'écologie et du tourisme** – afin d'évaluer la démarche des candidats.

Les 31 Août et 1<sup>er</sup> Septembre dernier, le jury du Sylvotrophée a visité les 5 parcelles candidates. Munis de grilles de notation (critères en annexe 2), ils ont évalué sur le terrain les **enjeux économiques, écologiques et sociaux** de chacune des parcelles, et la **prise en compte** de ces derniers à travers la gestion forestière menée. Sur la base des **observations de terrain** et des **échanges** avec les candidats, deux lauréats ont été choisis :

- pour la forêt privée : **Le Groupement Forestier de la Région des Lacs** à Châtel-de-Joux, et son gestionnaire la SARL « Travaux Gestion Valorisation Forestière » (Jean-Marc et Jean-Daniel Romand)
- pour la forêt publique : la **forêt communale de Châtel de Joux** et son gestionnaire, l'ONF (Steven Bret, agent patrimonial)

La **remise des prix** du 19 Octobre 2017 a constitué le **point d'orgue du concours**, valorisant les initiatives de gestion forestière multifonctionnelle rencontrées lors des visites. **D'autres démarches de valorisation** seront lancées par la suite afin de capitaliser les expériences et d'inspirer les forestiers du territoire : fiches-témoignages, visite des parcelles lauréates à l'occasion d'évènements, site web commun avec les autres Parcs lancés dans la démarche, articles dans des revues spécialisées ...



## L'édition 2017 du Sylvotrophée : les données clés

- L'édition 2017 du Sylvotrophée a suivi le **calendrier suivant** :

Jusqu'au 30 MAI 2017	JUILLET 2017	31 AOUT ET 1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017	19 OCTOBRE 2017
Appel à candidatures	Pré-sélection des parcelles candidates	Visite des parcelles candidates par le jury	Remise des prix

- 5 parcelles candidates** ont été visitées sur **2 journées** :

Candidats (propriétaires forestiers)	Gestionnaire
Commune de Châtel de Joux	ONF
Commune de Moirans-en-Montagne	ONF
Philippe LACROIX (parcelle sur Les Molunes)	Lui-même
Christian ROMANET (parcelle sur Morbier)	COFORET
GF de la Région des Lacs (parcelle sur Châtel de Joux)	Sarl TGVF

- Le **jury 2017** était composé des personnes suivantes :

<b>VOLET ECOLOGIE</b>	1 botaniste	<b>Rémi COLLAUD</b> – Conservatoire Botanique Bourgogne Franche-Comté
	1 écologue généraliste	<b>Vincent GODREAU</b> – ONF Bourgogne Franche-Comté
<b>VOLET ECONOMIE</b>	1 enseignant-chercheur en sylviculture	<b>Eric LACOMBE</b> – AgroParisTech-ENGREF
	1 sylviculteur privé	<b>Christian BULLE</b> – Syndicat des forestiers privés de Franche-Comté
<b>VOLET SOCIAL</b>	1 photographe naturaliste	<b>Julien ARBEZ</b>
	2 randonneurs - gestionnaires d'itinéraires	<b>Chantal GROPELLIER et Claude BOUVARD</b> – Club de randonnée

- Le succès de cette première édition devrait contribuer à diffuser l'initiative dans de nombreux territoires. **Une douzaine de Parcs régionaux** ont rejoint le Haut-Jura dans l'aventure et organiseront leur propre Sylvotrophée dans les années à venir. Parmi eux, le Parc voisin du Jura Vaudois a déjà lancé sa première édition.

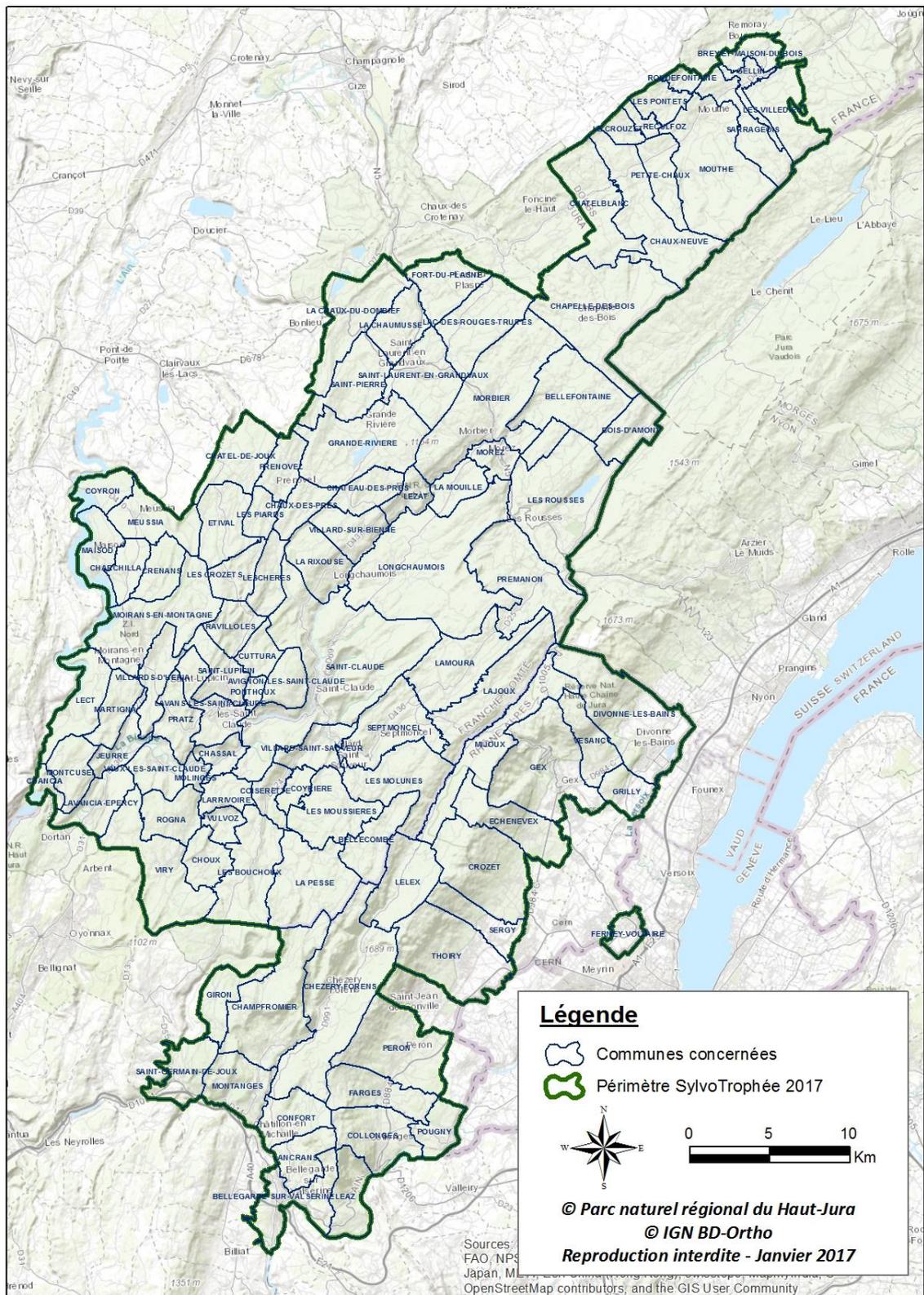
**Rendez-vous au premier trimestre 2018 pour une nouvelle édition !**

**Contact** : Axel PEYRIC, chargé de mission Forêt-Milieus Naturels

**Plus d'infos** : [www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr) (rubrique Forêt- Filière Bois)



## ANNEXE 1 : Carte du périmètre LEADER concerné par l'édition 2017 du SylvoTrophée





## ANNEXE 2 : Aperçu des critères d'évaluation des parcelles candidates

Deux types de critères d'évaluation ont été employés :

- ☞ des critères relatifs au **contexte intrinsèque de la parcelle** (indépendamment de la gestion menée) et aux enjeux associés
- ☞ des critères relatifs à la **prise en compte de ces enjeux** par le propriétaire et le gestionnaire, à travers la gestion et l'exploitation (connaissance, précautions, initiatives...)

Enjeux identifiés sur la parcelle	Prise en compte des enjeux par les candidats
<b>Biodiversité potentielle</b> (présence de bois mort, strates de végétation, très gros arbres vivants, arbres à cavités ...)	<b>Prise en compte des enjeux écologiques dans la gestion courante</b> (Conscience des enjeux, précautions employées, engagements pris...)
<b>Conformité de la végétation</b> (par rapport à un biotope « optimal »)	<b>Intégration des enjeux lors de l'exploitation</b> (gestion des rémanents, état des sols après récolte, ...)
<b>Présences d'espèces et d'habitats sensibles</b>	<b>Cohérence des objectifs du plan de gestion</b> avec les enjeux relevés
<b>Sensibilité des sols au tassement</b>	<b>Adéquation des récoltes</b> (rotations et niveaux de prélèvement)
<b>Répartition du capital sur pied par essences</b>	<b>Fréquence et qualité des travaux sylvicoles</b>
<b>Qualité des bois</b>	<b>Connaissance des enjeux liés au changement climatique</b>
<b>Valeur d'avenir des tiges</b>	<b>Qualité de l'exploitation</b>
<b>Etat de la régénération</b>	<b>Modes de commercialisation</b>
<b>Accessibilité de la parcelle</b>	<b>Conscience et intégration des enjeux d'usages et culturels dans la gestion</b>
<b>Sensibilité gibier</b>	
<b>Etat sanitaire du peuplement</b>	
<b>Rôle de protection de la forêt</b>	
<b>Fréquentation de la propriété et de la parcelle</b>	
<b>Patrimoine culturel sur la propriété et la parcelle</b>	

 **VOLET ECOLOGIQUE**

 **VOLET ECONOMIQUE**

 **VOLET USAGES**